

Lyxor EURO STOXX 50 Daily (-1x) Inverse UCITS ETF - Acc

Ticker: **BSX FP**

1. INFORMATIONS SUR LE FONDS

Description

Objectif d'investissement

Le Lyxor EURO STOXX 50 Daily (-1x) Inverse UCITS ETF - Acc est un ETF conforme à la directive OPCVM qui cherche à reproduire la performance de l'indice de référence EURO STOXX 50 Short Return Index.

L'indice de stratégie EURO STOXX 50 Short Return Index offre une exposition inverse quotidienne à la hausse ou à la baisse à l'évolution de l'indice EURO STOXX 50® Total Return. Il est composé des 50 valeurs les plus importantes appartenant aux pays membres de la zone Euro. Ces valeurs sont sélectionnées pour leur capitalisation boursière, leur liquidité et leur représentativité sectorielle. L'indice s'efforce de respecter une pondération par pays et par secteur économique reflétant au maximum la structure économique de la zone Euro. La méthodologie de l'indice est disponible sur www.stoxx.com

Facteurs de risque

Il est important que les investisseurs potentiels évaluent les risques décrits ci-dessous et dans le prospectus du fonds, disponible sur www.lyxoretf.com
RISQUE EN CAPITAL : Les ETF sont des instruments de réplcation : leur profil de risque est similaire à celui d'un investissement direct dans l'Indice sous-jacent. Le capital des investisseurs est entièrement risqué et il se peut que ces derniers ne récupèrent pas le montant initialement investi.

RISQUE DE REPLICATION : Les objectifs du fonds peuvent ne pas être atteints si des événements inattendus surviennent sur les marchés sous-jacents et ont un impact sur le calcul de l'indice et l'efficacité de la réplcation du fonds.

RISQUE DE CONTREPARTIE : Les investisseurs sont exposés aux risques découlant de l'utilisation d'un Swap de gré à gré avec la MORGAN STANLEY BANK AG. Conformément à la réglementation OPCVM, l'exposition à la contrepartie ne peut pas dépasser 10% des actifs totaux du fonds.

RISQUE DU SOUS-JACENT : L'Indice sous-jacent d'un ETF Lyxor peut être complexe et volatil. Dans le cas des investissements en matières premières, l'Indice sous-jacent est calculé par rapport aux contrats futures sur matières premières, ce qui expose l'investisseur à un risque de liquidité lié aux coûts, par exemple de portage et de transport. Les ETF exposés aux Marchés émergents comportent un risque de perte potentielle plus élevé que ceux qui investissent dans les Marchés développés, car ils sont exposés à de nombreux risques imprévisibles inhérents à ces marchés.

RISQUE DE CHANGE : Les ETF peuvent être exposés au risque de change s'ils sont libellés dans une devise différente de celle de l'Indice sous-jacent qu'ils réplcient. Cela signifie que les fluctuations des taux de change peuvent avoir un impact positif ou négatif sur les rendements.

RISQUE DE LIQUIDITE : La liquidité est fournie par des teneurs de marché enregistrés sur les bourses où les ETF sont cotés. La liquidité sur les bourses peut être limitée du fait d'une suspension du marché sous-jacent représenté par l'Indice sous-jacent suivi par l'ETF, d'une erreur des systèmes de l'une des bourses concernées, des teneurs de marché, ou d'une situation ou d'un événement exceptionnel(le).

Ticker	BSX FP
Enveloppe juridique	SICAV
UCITS	Oui
ISIN	FR0010424135
PEA	Non
Méthode de réplcation	Indirecte (via un swap)
Echantillonnage	Non
Prêt de titres	Non
Devise de Référence	EUR
Date de Lancement	03/04/2007
VL de lancement (EUR)	42,46
TFE (frais/an)	0,40%
Risque de change	Non
Valeur Liquidative (EUR)	11,98
Actif Net de la part (M EUR)	121,36
Actif Net du Fonds (M EUR)	121,36
Encours SICAV (M EUR)	21 837,32
Investissement minimal (part)	1
Affectation des résultats	Capitalisation

Informations sur les cotations

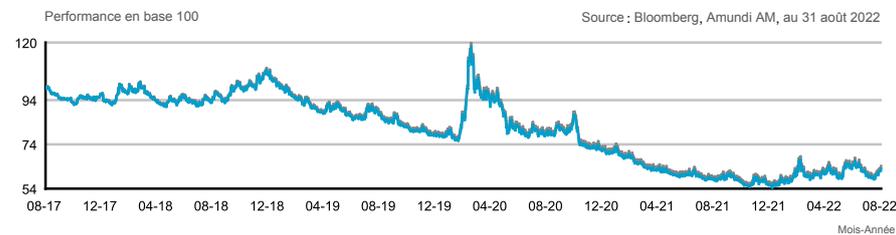
Place	Horaires (GMT)	Devise	Code Bloomberg	RIC Reuters
NYSE Euronext Paris*	08:00 / 16:30	EUR	BSX FP	BSX.PA
Deutsche Boerse (Xetra)	08:00 / 19:00	EUR	LSK7 GY	LSK7.DE
Bolsa de Madrid	08:00 / 16:30	EUR	BSX SM	BSX.MC
Borsa Italiana (Milano)	08:00 / 16:30	EUR	BSX IM	BSX.MI

* Première place de cotation pour cette classe de parts

Nom	EURO STOXX 50 Short Return Index
Exposition	Eurozone
Classe d'actifs	Actions
Type	Gross Total Return
Devise	EUR
RIC Reuters	.SX5TS
Code Bloomberg de l'indice	SX5TS
Informations complémentaires	www.stoxx.com

Source: Bloomberg, Amundi AM, au 31 août 2022

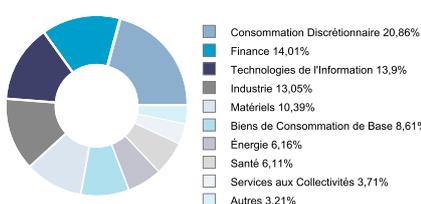
2. Information sur l'indice



Allocation géographique de l'indice



Allocation sectorielle de l'indice



3. Performances ETF

Lyxor EURO STOXX 50 Daily (-1x) Inverse UCITS ETF - Acc

	1 mois	3 mois	6 mois	3 ans	5 ans	10 ans
Lyxor EURO STOXX 50 Daily (-1x) Inverse UCITS ETF - Acc	5,12%	6,00%	4,49%	-27,89%	-37,05%	-70,09%
Benchmark	5,12%	6,00%	4,49%	-27,27%	-35,77%	-68,54%
Ecart de Performance	0,00%	0,00%	0,00%	-0,62%	-1,28%	-1,54%

	YTD	2021	2020	2019	2018
Lyxor EURO STOXX 50 Daily (-1x) Inverse UCITS ETF - Acc	12,88%	-22,21%	-8,97%	-25,15%	8,99%
Benchmark	12,88%	-22,12%	-8,47%	-24,72%	9,60%
Ecart de Performance	0,00%	-0,09%	-0,49%	-0,43%	-0,62%
Tracking Error	-	0,03%	0,04%	0,02%	0,02%

	31/08/2022 31/08/2021	31/08/2021 31/08/2020	31/08/2020 30/08/2019	30/08/2019 31/08/2018	31/08/2018 31/08/2017
Lyxor EURO STOXX 50 Daily (-1x) Inverse UCITS ETF - Acc	8,08%	-26,95%	-8,67%	-7,76%	-5,36%
Benchmark	8,08%	-26,73%	-8,17%	-7,25%	-4,79%
Ecart de Performance	0,00%	-0,22%	-0,50%	-0,51%	-0,57%

Source: Bloomberg, Amundi AM, au 31 août 2022

LES STATISTIQUES DE PERFORMANCE/SIMULATIONS DE PERFORMANCE/PERFORMANCE ET DE SIMULATIONS DE PERFORMANCE À DES PÉRIODES PASSÉES ET NE CONSTITUENT PAS DES INDICATEURS FIABLES DES RÉSULTATS FUTURS. CE CI VAUT ÉGALEMENT POUR LES DONNÉES DE MARCHÉ HISTORIQUES.

Dix principales valeurs

Asml Holding Nv	7,49%
Lvmh Moet Hennessy Louis Vui	6,48%
Linde Plc	5,34%
Total Sa	5,03%
Sanofi	3,58%
Sap Ag	3,52%
Loreal	3,17%
Siemens Ag-Reg	2,89%
Allianz Se	2,62%
Schneider Electric Sa	2,57%

Les performances des ETF de distribution sont calculées en réinvestissant les dividendes dans la performance de l'ETF
 L'écart de performance représente les différences de performance entre l'ETF et l'Indice
 La Tracking Error représente la volatilité annualisée des différences de performance entre l'ETF et l'indice de référence
 L'indice de référence peut être modifié. Nous utiliserons les indices suivants pour comparer la performance de l'ETF par rapport à son indice de référence :

	Du	Au
EURO STOXX 50 Short Return Index	03/04/2007	

Ecart de Performance = Perf Simulée - [(1+Perf Indice) / (1+Perf taux de change) - 1]

	Depuis le lancement			
	1Y	3Y	5Y	10Y
Ratio de Sharpe				-0,38
Volatilité du Fonds	22,87%	23,86%	20,20%	19,42%
Volatilité de l'indice	22,87%	23,84%	20,18%	19,40%
Ratio de Sharpe	0,37	-0,41	-0,41	-0,56
Tracking Error	0,01%	0,03%	0,03%	0,04%

INFORMATIONS IMPORTANTES POUR LES INVESTISSEURS

Les Parties concluant des transactions (telles qu'une transaction de financement ou une opération sur instrument dérivé) ou investissant dans des instruments financiers recourant à un indice ou un taux d'intérêt variable (référentiel) sont exposées au risque que le référentiel :

- (1) puisse faire l'objet de changements méthodologiques ou autres de nature à affecter la valeur de la transaction en question ; ou
- (2) (i) devienne non conforme aux législations et réglementations applicables (telles que le Règlement sur les indices de référence européen), (ii) cesse d'être publié (possibilité d'une cessation de la publication du taux LIBOR et cessation prévue de la publication du taux EONIA à partir de décembre 2021), ou (iii) que l'autorité de supervision ou l'administrateur du référentiel en question produise une déclaration selon laquelle le référentiel n'est plus représentatif et qu'en conséquence, il soit remplacé par un autre référentiel, ce qui peut avoir un impact négatif important sur les variables économiques des transactions en question.

Il vous appartient de réaliser indépendamment vos propres recherches et analyses des conséquences potentielles de tous les risques applicables, tels que ceux susmentionnés, notamment au regard des initiatives lancées dans le secteur en matière de développement de taux de référence alternatifs et des versions actualisées de la documentation de marché standard concernée.

NOTICE POUR L'INVESTISSEUR

** Le total des frais sur encours (Total Expense Ratio ou TER) couvre l'ensemble des frais engagés par la Société de gestion pour gérer les actifs sous-jacents. Il inclut une Commission de gestion et les Frais structurels tels que décrits ci-après. La Commission de gestion représente la rémunération de la Société de gestion pour les services qu'elle preste. Les Frais structurels comprennent les frais de garde, administratifs, d'audit et tous autres frais opérationnels qui seront engagés par la Société de gestion dans le cadre de la gestion des fonds.

Le présent document est un document à caractère promotionnel et non de nature réglementaire.

Il appartient à chaque investisseur de s'assurer qu'il est autorisé à souscrire ou à investir dans ce produit.

Avant tout investissement dans ce produit, les investisseurs sont invités à se rapprocher de leurs conseils financiers, fiscaux, comptables et juridiques. La SICAV Multi-Units France est une SICAV de droit français agréée par l'Autorité des marchés financiers (AMF), conformément aux dispositions de la Directive UCITS (2009/65/EC).

Le produit est un compartiment de la SICAV Multi-Units France a également obtenu l'agrément de l'AMF.

Amundi Asset Management (« Amundi AM ») et Lyxor International Asset Management S.A.S., recommandent aux investisseurs de lire attentivement la rubrique « Profil de risque » du prospectus et la rubrique « Profil de risque et de rendement » du Document d'information clé pour l'investisseur du produit (DICI). Le DICI en langue française, ainsi que le prospectus en langue française, peuvent être obtenus gratuitement sur www.lyxoretf.com ou auprès de client-services-etf@lyxor.com.

Le produit fait l'objet de contrats d'animation qui visent à assurer la liquidité du produit sur Euronext Paris, dans des conditions normales de marché et de fonctionnement informatique.

Les parts ou actions de l'OPCVM coté (« UCITS ETF ») acquises sur le marché secondaire ne peuvent généralement pas être directement revendues à l'OPCVM coté. Les investisseurs doivent acheter et vendre les parts/actions sur un marché secondaire avec l'assistance d'un intermédiaire (par exemple un courtier) et peuvent ainsi supporter des frais. En outre, il est possible que les investisseurs paient davantage que la valeur nette d'inventaire actuelle lorsqu'ils achètent des parts /actions et reçoivent moins que la valeur nette d'inventaire actuelle à la revente.

La composition actualisée du portefeuille d'investissement du produit est mentionnée sur le site www.lyxoretf.com. En outre la valeur liquidative indicative figure sur les pages Reuters et Bloomberg du produit et peut également être mentionnée sur les sites internet des places de cotation du produit.

Il n'y a aucune garantie que l'objectif du fonds soit atteint. Le fonds peut ne pas toujours être en mesure de répliquer parfaitement la performance de l'indice.

Le produit présente un risque de perte en capital. La valeur de remboursement du produit peut être inférieure au montant de l'investissement initial. Dans le pire des scénarii, les investisseurs peuvent perdre jusqu'à la totalité de leur investissement. L'indice mentionné dans le présent document (l'« Indice ») n'est ni parrainé, ni approuvé, ni vendu par Amundi Asset Management (« Amundi AM »), Lyxor AM, Ni Amundi AM, ni Lyxor AM n'assumeront une quelconque responsabilité à ce titre. L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes n'est pas garantie, bien qu'elle ait été obtenue auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Sous réserve des lois applicables, Amundi AM, Lyxor AM et n'assument aucune responsabilité à cet égard.

Les éléments du présent document relatifs aux données de marchés sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

LE PRESENT DOCUMENT NE CONSTITUE PAS UNE OFFRE DE VENTE DE TITRES AUX ETATS-UNIS D'AMERIQUE. LE PRODUIT QUI Y EST DECRIT NE SERA PAS ENREGISTRE EN VERTU DU U.S. SECURITIES ACT DE 1933, TEL QUE MODIFIE (LE « U.S. SECURITIES ACT ») ET NE PEUT ETRE NI OFFERT, NI CEDE AUX ETATS-UNIS D'AMERIQUE, SANS AVOIR ETE PREALABLEMENT ENREGISTRE OU EXEMPTÉ D'ENREGISTREMENT EN VERTU DU U.S. SECURITIES ACT.